



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

presse

Question au Gouvernement n° 3645

Texte de la question

LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ COMAREG

M. le président. La parole est à Mme Catherine Vautrin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Catherine Vautrin. Ma question, à laquelle j'associe mes collègues Arnaud Robinet, Marie-Josée Roig et Jean-Marc Roubaud s'adresse au ministre du travail.

Monsieur le ministre, le 3 novembre dernier, nous apprenions la liquidation des sociétés COMAREG et Hebdoprint, qui constituaient le pôle consacré à la presse gratuite du groupe Hersant média.

Comme vous le savez, le groupe Hersant média contrôle vingt-sept titres de presse, deux chaînes de télévision locales, sept stations de radio, et bénéficie, comme les différents groupes, d'une partie de l'aide annuelle accordée par l'État. Fondée en 1968, la COMAREG est devenue le chef de file français de la presse gratuite d'annonces. Sa rentabilité était reconnue, et elle comptait près de trois cents éditions à son apogée.

Cette société fut rachetée par Philippe Hersant pour 120 millions en 2002. Elle éditait le très connu " Paru-Vendu ", journal gratuit de petites annonces. Force est malheureusement de constater que le groupe n'a pas anticipé l'apparition des sites spécialisés sur internet, et a commencé à générer des pertes à partir de 2008, date du premier plan social.

La procédure de redressement judiciaire était en cours depuis le 30 novembre 2010, le groupe affichait des pertes pour ces deux dernières années. La liquidation prononcée concerne 1 550 emplois, dont deux cents à Tiqueux, dans l'agglomération rémoise.

Plusieurs éléments nous interpellent : la tentative d'éditer un journal mi-papier, mi-web n'a pas été menée à son terme, puisque le plan de continuation a été stoppé par le jugement du 3 novembre. D'autre part, le groupe Hersant média cherche actuellement à constituer autour de son pôle consacré à la presse payante une société commune avec le groupe belge Rossel, auquel le Groupe Hersant Suisse n'est pas associé. Il est possible de se demander si la liquidation de COMAREG et les 1 600 disparitions d'emplois qui en sont la conséquence, n'est pas le prix à payer pour valoriser au mieux le pôle consacré à la presse payante de GHM.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous exposer les mesures qui seront prises pour accompagner au mieux les salariés ? Qui assumera le financement de ces mesures ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Jean-Paul Lecoq. Grand ami de M. Hersant !

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Madame la députée, un salarié de COMAREG me disait samedi, dans mon département : " Quel gâchis ! " Il s'agit certainement d'une affaire qui pouvait être considérée comme particulièrement viable, encore fallait-il anticiper et mettre l'argent nécessaire pour prévoir le développement sur internet. Aujourd'hui, 1 650 salariés, dans 55 départements, ont connu la liquidation. C'est plus que de l'amertume qu'ils éprouvent.

Vous me demandez ce que l'on fait. Nous mettons en place un plan de sauvegarde pour l'emploi, avec une cellule de reclassement et le contrat de sécurisation professionnelle qui va leur permettre de toucher, pendant la durée de ce contrat, 80 % du salaire brut, et d'avoir les moyens nécessaires pour se former et se reconvertir. C'est l'État qui va financer ces mesures, mais j'ai demandé à Philippe Hersant, par une lettre en date du 10 novembre, qu'il confirme son engagement de verser 5,5 millions d'euros, tant pour les indemnités supra-légales que pour le financement du plan de sauvegarde pour l'emploi et la cellule de reclassement. L'État versera

beaucoup plus, notamment avec les AGS.

Il est important de savoir que l'État n'a pas ménagé ses efforts, et notamment le ministère de l'économie et Éric Besson. Il y a eu jusqu'à une dizaine de repreneurs qui se sont intéressés au dossier. La Caisse des dépôts entreprises avait accepté de participer à hauteur de 10 à 20 millions d'euros en tant qu'actionnaire minoritaire. Aucun de ces projets n'a pu être mené à son terme, hélas !

Il y a aujourd'hui des repreneurs qui s'intéressent aux activités de façon éparse sur le territoire. Nous ferons le maximum pour aider ces projets à voir le jour et permettre des recrutements. Par ailleurs, j'ai demandé à Philippe Hersant, même si la conjecture n'est pas facile, qu'il y ait un maximum de reclassements au sein du Groupe Hersant, mais nous savons bien que cela ne permettra pas de donner une solution à l'ensemble des salariés. L'expression qui me revient est celle qu'a eue cette salariée samedi : " quel gâchis ! "

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3645

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 novembre 2011